



Communiqué de presse Septembre 2020

HARLAY AVOCATS CONSEILLE LA SOCIETE QARNOT COMPUTING DANS LE CADRE D'UNE LEVEE DE FONDS COMPLEMENTAIRE DE 2 M EUROS

Qarnot Computing, société spécialisée dans la récupération de la chaleur perdue des serveurs informatiques pour chauffer écologiquement des bâtiments et de l'eau, réalise une levée de fonds complémentaire de 2M auprès de fonds Colam Impact et de l'État français par le biais de la banque des territoires.

Après avoir réalisé une Série A au mois de février 2020, Qarnot Computing complète ce tour avec une levée de fonds de 2M€ auprès du fonds Colam Impact et de l'Etat français via la banque des territoires dans le cadre de la candidature lauréate de la Région Île-de-France comme l'un des Territoires d'innovation de grande ambition.

La solution développée par la société permet d'utiliser intelligemment la chaleur des ordinateurs dans une logique d'économie circulaire numérique : ainsi la chaleur, déchet des un dans l'informatique devient la ressource des autres dans le bâtiment.

La Société vient d'annoncer le recrutement de 14 nouveaux collaborateurs et entend continuer son développement et notamment celui de ses technologies.

Cofondée en 2010 par Paul Benoit et Miroslav Sviezeny, Qarnot Computing est une entreprise pionnière mondiale de l'efficacité énergétique du calcul informatique, elle est aujourd'hui une PME Française de plus de 30 personnes.

Thibault Chareton (associé) et Albéric Duhamel-Delattre (collaborateur) du cabinet Harlay Avocats ont conseillé la société Qarnot Computing dans le cadre de cette levée de fonds complémentaire.

Martin Courtois du cabinet Archers a conseillé les investisseurs.

Volta Partners (Philippe Rodriguez, Pascal Farrugia) est intervenu en qualité de conseil financier.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Thibault Chareton : (tchareton@harlaylaw.com)

A PROPOS DE HARLAY AVOCATS : Harlay Avocats est un cabinet d'avocats d'affaires indépendant à dimension internationale, basé à Paris. Cabinet français indépendant, fondé en 1988, Harlay Avocats s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'avocats permettant d'accompagner les clients tant en France qu'à l'étranger dans la plupart de leurs besoins en droit des affaires (opérations courantes et exceptionnelles). L'équipe corporate de Harlay Avocats co-dirigée par Marie-Laure de Cordovez et Olivier Cognard intervient tout particulièrement en Private Equity, Droit Boursier et Fusions Acquisitions.